



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien sur la commune de Saint-Adrien

Par arrêté préfectoral du 08 novembre 2023, une enquête publique de **31 jours** est ouverte du **mardi 12 décembre 2023, 14h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **jeudi 11 janvier 2024 inclus, 17h00**, heure de clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Adrien, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Ferme Éolienne de Bourdrien siège social, – 1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG, pour le projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs et 1 poste de livraison, sur la commune de Saint-Adrien.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet d'autorisation environnementale le 16 août 2023.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-adrien> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique en mairie de Saint-Adrien aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	SAINT-ADRIEN 1 place du 19 Mars 1962 22390 SAINT-ADRIEN 02 96 43 42 81 - mairie.st.adrien@wanadoo.fr
Lundi	/
du mardi au vendredi	14h00 - 17h00
Samedi	9h00 – 12h00

Le public peut formuler ses observations :

1 - par voie électronique à l'adresse suivante : projet-eolien-saint-adrien@mail.registre-numerique.fr du mardi 12 décembre 2023, 14h00, heure d'ouverture de l'enquête au jeudi 11 janvier 2024, 17h00, heure de clôture de l'enquête.

2 – ou par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Adrien, du mardi 12 décembre 2023 au jeudi 11 janvier 2024, à l'adresse suivante : **Mairie –1 Place du 19-Mars-1962 – 22390 Saint-Adrien.**

3 - ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-adrien>

4 - Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition en mairie de Saint-Adrien.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-saint-adrien>

Il est précisé que les observations écrites portées sur le registre d'enquête ou transmises par courrier sont susceptibles d'être mises en ligne sur le registre numérique.

Maryvonne MARTIN, juriste, est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public les :

DATES	SAINT-ADRIEN
mardi 12 décembre 2023	14H00 – 17H00
mercredi 20 décembre 2023	14H00 – 17H00
samedi 6 janvier 2024	9H30 - 12H00
jeudi 11 janvier 2024	14H00 – 17H00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur Yoann DOSSO responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : yoann.dosso@volkswind.com ou par téléphone au n° 05 55 48 38 97.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Adrien et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.